
ARTICLE 1. TYPES DE STAGES

Conformément à notre projet pédagogique, notre association organise deux sortes de stages de vacances : les stages multi-activités et les stages à thème dans les quatre écoles de Woluwe-Saint-Pierre (V. Plan des écoles à la fin de ce document)

§1. Stages multi-activités :

Ces stages ont lieu durant toutes les vacances scolaires. Les animateurs prévoient différentes activités durant la semaine : activités artistiques, sportives (psychomotricité pour les plus petits), culinaires, ludiques ainsi que des sorties culturelles et des sorties piscine (à partir de 4,5 ans).

Ces stages sont proposés au prix de 95€ la semaine.

§2. Stages à thèmes :

Ces stages ont lieu essentiellement lors des vacances de détente, de printemps et d'été. La particularité de ces stages est qu'ils sont élaborés sur une thématique spécifique et ont un caractère exceptionnel. Il peut s'agir de stages « 100% activités extérieures », de stages de cuisine, de couture, de danse ou encore de secourisme, par exemple.

Le prix de ces stages varie entre 100€ et 155€.

ARTICLE 2. HORAIRE

§1. Temps d'activités :

Les activités commencent à 9h00 et se terminent à 17h00.

§2. Garderie :

Une garderie est prévue (comprise dans le prix du stage) de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00.

Attention : Pour tout retard postérieur à 18h00, les animateurs sont en droit de demander 5€ PAR QUART D'HEURE de retard.

§3. Retard et départ anticipé :

Si, pour quelque raison que ce soit (un rendez-vous médical, paramédical, activités familiales, etc.), vous souhaitez déposer votre enfant plus tard que 9h00 ou le récupérer avant 17h00, cela ne peut avoir lieu que durant la tranche horaire de 12h00 à 14h00.

Il est impératif d'informer préalablement l'administration en écrivant un mail à animations@ideji.be et d'attendre l'accord de celle-ci. Les accords verbalement ne seront pas valables.

Il en va de l'organisation des animations et de la sécurité des enfants.

ARTICLE 3. DÉTAILS DE PAIEMENT

§1. Paiement :

Le montant total du stage doit être réglé dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de la confirmation d'inscription.

Le règlement de ce montant se fera par virement suivant les modalités décrites dans la confirmation d'inscription que vous recevez par mail.

À défaut de paiement complet, l'inscription de l'enfant pourra être annulée pour laisser la place à un autre enfant

ARTICLE 4. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

§1. Annulation avant le stage :

Toute annulation de l'inscription sera remboursée à 75%. L'acompte de 25% sera conservé pour couvrir les frais administratifs.

§2. Annulation en cours de stage :

- Tout stage entamé est dû complètement.
- Tout stage non entamé après le versement du complément : Nous remboursons 75% des frais du stage en cas d'absence durant la semaine complète uniquement sur présentation d'un certificat médical.
- Les repas chauds sont exclus du remboursement.

§3. Annulation de stage par Ideji :

Ideji peut être amené à annuler le stage auquel votre enfant est inscrit pour des raisons indépendantes de notre volonté (manque d'inscriptions, fermeture d'une école, chantiers communaux, etc.).

Nous veillons à ce que cette information vous parvienne le plus rapidement possible et au plus tard 72 heures avant le début du stage.

En cas d'annulation d'un stage, un stage alternatif pour la même période sera proposé selon les disponibilités existantes. Si aucune des propositions alternatives de stage ne convient, la somme déjà versée à Ideji pour le stage concerné sera remboursée.

Le remboursement sera effectué sur le compte bancaire à partir duquel le versement avait été réalisé.

ARTICLE 5. LES GROUPES

Pour rappel, les enfants sont répartis par tranche d'âge dans des groupes aux intitulés colorés :

- **Les jaunes** : 3 ans à 4,5 ans
Particularité de l'école du Centre : de 2,5 ans à 4 ans.
- **Les verts** : 4,5 ans à 6 ans
Particularité de l'école du Centre : 4 ans à 6 ans.
- **Les rouges** : 6 ans à 8 ans
- **Les grands** : de 8 ans à 12 ans

D'autres couleurs et tranches d'âge peuvent être prévues selon les circonstances, notamment en périodes de forte affluence.

ARTICLE 6. PROPRETÉ

Seul un enfant propre pourra être inscrit. Les enfants bien avancés dans l'apprentissage de la propreté pourront être inscrits. En effet, le port du linge n'est pas autorisé durant la journée.

ARTICLE 7. SIESTE

§1. Principe :

Chez Ideji, la sieste n'étant pas obligatoire, nous sommes à l'écoute des parents et de l'enfant. Un temps de sieste est prévu de 12h30 à 14h00 pour les enfants qui le souhaitent. Nous conseillons aux parents de prévoir un doudou et/ou une petite couverture ou un oreiller pour le confort de l'enfant, en veillant à le nommer et le ranger dans un sac.

§2. Lange :

Le port du linge est autorisé uniquement durant la sieste. Il revient au(x) parent(s) de prévoir le linge si votre enfant doit en porter un durant la sieste.

ARTICLE 8. RÈGLES DE VIE ET SANCTIONS

Chaque animateur, parent et enfant fera preuve de courtoisie, de politesse et de respect vis-à-vis d'autrui, du matériel et des locaux. En cas de non-respect du matériel et des locaux, celui-ci sera réparé ou remplacé aux frais de celui qui l'a endommagé.

En cas de non-respect des règles de politesse et de savoir-vivre, dans un premier temps, un rappel au cadre est effectué par l'animateur et, si nécessaire, par le coordinateur du stage. Ce rappel est assorti d'une explication afin de s'assurer que l'enfant ait bien compris la règle à observer et sa raison d'être.

Ensuite, selon la situation, une activité réparatrice destinée à responsabiliser l'enfant peut être prévue : rangement de matériel dérangé par l'enfant, réparation du matériel endommagé, nettoyage du matériel sali, ...

Tout comportement inapproprié et/ou qui constitue une entrave au bon déroulement du stage sera communiqué à la direction et aux parents. En cas de faute grave ou lorsque le rappel au cadre et ce qui a été mis en place n'a pas abouti à une amélioration de la situation, une journée d'exclusion pourra être décidée.

En cas d'acte de violence, d'agression ou du maintien de comportement inapproprié, Ideji se réserve le droit de mettre fin au stage de l'enfant concerné sans possibilité de recours ni de remboursement.

ARTICLE 9. COLLATION, GOUTER ET REPAS CHAUD

Des repas chauds sont disponibles à l'inscription pour les stages multi-activités et certains stages à thèmes. Leur coût est de 6€ par jour. Nous sommes livrés par un traiteur qui propose des plats variés : viande, féculents, légumes. Pour les régimes alimentaires particuliers (végétarien, hallal, kasher, etc.), nous ne pouvons pas garantir que les repas répondront à ces attentes.

Les enfants doivent apporter de quoi boire en journée ainsi qu'une collation pour la matinée et un goûter pour l'après-midi.

ARTICLE 10. AUTORISATION PARENTALE

Une autorisation signée du(des) parent(s) est indispensable si l'enfant rentre seul ou avec une tierce personne à l'issue des journées de stage.

ARTICLE 11. DONNÉES PERSONNELLES

Pour répondre à votre demande d'inscription, nous serons amenés à traiter vos données à caractère personnel ainsi que celles de l'enfant inscrit. Nous veillons à le faire dans le respect de la réglementation en vigueur. À tout moment, vous pouvez vous désinscrire et/ou modifier vos données personnelles en envoyant un mail à : animation@ideji.be.

Nous sommes également amenés à prendre des photos/vidéos durant les animations.

Veillez compléter le document destiné à nous y autoriser ou non.

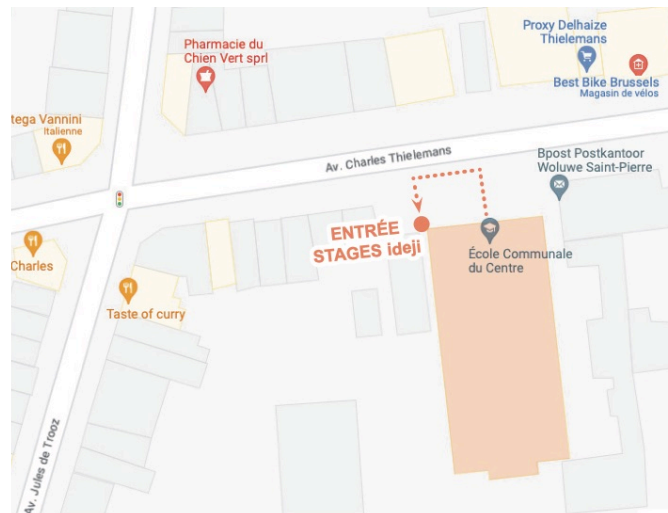
ARTICLE 12. ASSURANCE

Les stages d'Ideji sont couverts par une assurance qui intervient en cas de blessure ou d'accident de l'enfant. En revanche, nous ne possédons pas d'assurance couvrant le matériel. Ainsi, si votre enfant porte des lunettes et qu'elles se trouvent cassées lors des activités, elles ne seront pas couvertes par notre assurance et aucune intervention d'Ideji ne pourra être demandée.

ECOLE COMMUNALE DU CENTRE

**STAGE À LA SEMAINE ET À LA JOURNÉE
UNIQUEMENT DE 2,5 À 6 ANS**

Avenue Charles Thielemans, 28-30
1150 Woluwé-Saint-Pierre

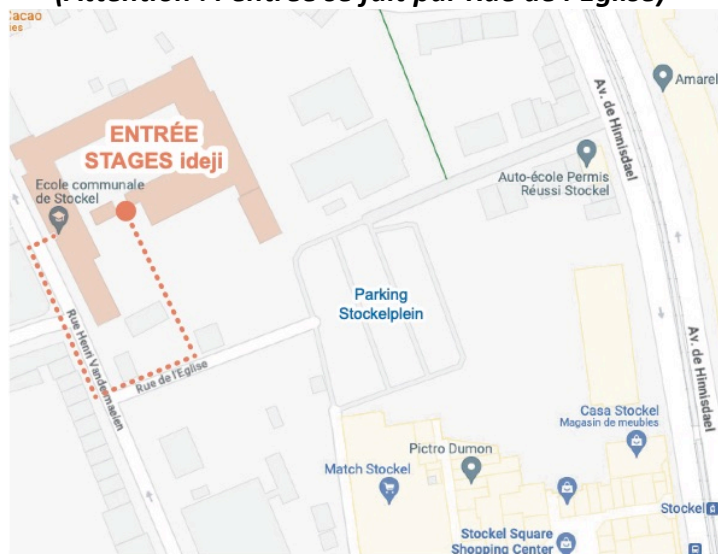


ECOLE COMMUNALE DE STOCKEL

STAGE À LA SEMAINE DE 3 À 12 ANS

Rue Henri Vandermaelen, 61
1150 Woluwé-Saint-Pierre

(Attention : l'entrée se fait par Rue de l'Eglise)

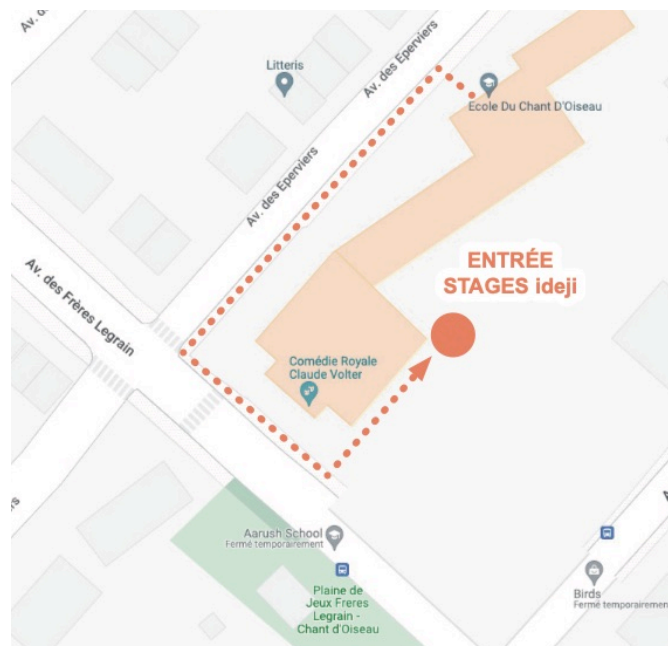


ECOLE COMMUNALE DU CHANT D'OISEAU

STAGE À LA SEMAINE DE 3 À 12 ANS

Av. des Eperviers, 62
1150 Woluwé-Saint-Pierre

(Attention : l'entrée se fait par l'avenue des Frères Legrain à droite de la Comédie Royale Claude Volter)



1. ECOLE COMMUNALE DE JOLI-BOIS PRIMAIRE

- Val des Epinettes, 5 - 1150 Woluwé-Saint-Pierre
- 2. ECOLE COMMUNALE DE JOLI-BOIS MATERNELLE
- Val des Epinettes, 13 - 1150 Woluwé-Saint-Pierre

STAGE À LA SEMAINE DE 3 À 12 ANS

En 2025, l'école de Joli Bois n'est pas disponible pour les stages en raison de travaux.

ENTRÉE 2
Ecole de Joli-Bois
Maternelle

